

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Aménagement de la RD 209-Communes de Blanquefort et Parempuyre-Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols-Pour avis en application des articles L123-16 et R123-23 du code de l'urbanisme-

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La RD 209 assure la liaison entre Bordeaux et Macau. Le projet d'aménagement du Conseil Général concerne le calibrage et la rectification localisée de virages. L'objectif de l'opération est :

- l'amélioration des conditions de sécurité en supprimant les points durs,
- l'amélioration de la desserte des communes,
- la levée de la limitation au tonnage des poids lourds entre Bordeaux et Parempuyre afin de favoriser le développement économique du secteur (zone portuaire de Grattequina),
- l'amélioration de la desserte de l'espace naturel qui présente un intérêt touristique certain.

Trois sections différentes se distinguent :

- entre la sortie de l'agglomération bordelaise et le carrefour de Blanquefort : aucun aménagement ne sera réalisé à court terme, un programme global d'aménagement du chemin de Labarde devra être réalisé en concertation avec la CUB et le Conseil général,
- entre le carrefour de Blanquefort et le carrefour de Parempuyre : recalibrage de la chaussée à 7,00 m et renforcement de la structure de chaussée pour autoriser la circulation des poids lourds, l'emprise sera de 18m,
- entre le carrefour de Parempuyre et l'entrée de Macau : recalibrage de la chaussée à 6,00 m et maintien de l'interdiction poids lourds, l'emprise sera de 18 m.

Quelques rectifications de tracé sont également nécessaires.

Ces aménagements nécessitent une Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols portant sur :

- la modification de l'emprise de l'emplacement réservé P51, prévu pour l'élargissement de l'avenue de Labarde (RD 209) à 16 m d'emprise entre la limite communale de Ludon Médoc et l'allée du Flamant, qui devra réserver une emprise de 18m ,
- la suppression de l'emplacement réservé P52 prévu pour la création d'une voie nouvelle entre l'allée du Flamand et le chemin du Porge au Port des Religieuses (35m d'emprise), MO du Port Autonome de Bordeaux,

Après mise en compatibilité, le POS comportera un emplacement réservé P51 concernant l'élargissement et l'aménagement de l'avenue de Labarde (RD 209) à 18m d'emprise entre la limite communale avec Ludon Médoc et le carrefour de Blanquefort (MO Département de la Gironde).

Une enquête publique s'est déroulée du 9 mai au 7 juin 2005, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux et à la mise en compatibilité du POS.

En application des articles L 123-16 et R 123-23 du Code de l'Urbanisme, M. le Préfet soumet à l'avis de notre Conseil de Communauté un dossier de mise en compatibilité du POS portant sur :

- les documents graphiques, planches 14, 16 et 23 :

- . modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie primaire P51 pour l'élargissement et l'aménagement de l'avenue de Labarde entre la limite communale de Ludon Médoc et le carrefour de Blanquefort, emprise 18m,

- . suppression de l'emplacement réservé P52,

- la liste des emplacements réservés d'infrastructure :

- . nouvelle désignation de l'ER P51 soit « Elargissement et aménagement de l'avenue de Labarde (RD 209) à 18m d'emprise entre la limite communale avec Ludon Médoc et le carrefour de Blanquefort, MO Département de la Gironde ».

Il convient de préciser que l'opération P52 a été supprimée dans le projet de PLU arrêté à la demande du PAB. L'emplacement réservé P51 sera mis à jour dans ce document d'urbanisme lorsque l'acte déclaratif d'utilité publique et de mise en compatibilité sera pris.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par monsieur le Préfet, conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du POS.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
26 DÉCEMBRE 2005**

M. SERGE LAMAISSON

